

# PRÉ-INSCRIPTIONS

Pour **pré-inscrire** votre ou vos enfants à une ou plusieurs activités : envoyez un mail ou appelez le guichet unique.

**DU LUNDI 8 AVRIL DÈS 8H30 AU MERCREDI 10 AVRIL 2024 À 17H**

*(PUIS AU-DELÀ EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES)*

**Par souci d'équité, tout mail parvenu avant le 8 avril à 8h30**

***ne sera pas pris en compte.***

Lors de cet échange, il faudra nous préciser :

- les nom, prénom et date de naissance de votre ou vos enfant(s)
- votre nom et prénom
- un numéro de téléphone pour vous recontacter
- votre commune de résidence
- la ou les activités choisie(s) avec la date correspondante

**IL S'AGIT D'UNE PRÉ-INSCRIPTION ET NON D'UNE INSCRIPTION DÉFINITIVE, LE NOMBRE DE PLACES PAR ACTIVITÉ EST LIMITÉ ET TOUTES LES DEMANDES NE POURRONT PEUT-ÊTRE PAS ÊTRE SATISFAITES.**

Par la suite, vous recevrez par mail ou téléphone une confirmation de votre demande.

Il faudra alors transmettre au Guichet Unique par mail ou par courrier les documents administratifs nécessaires dont vous trouverez la liste ci-dessous. Une facture vous sera ensuite transmise avec un paiement en ligne (pré-conisé) via le portail familles. Vous pourrez également déposer un chèque dans la boîte aux lettres de la Mairie ou l'envoyer par courrier au Guichet Unique. Attention, une fois les dates d'inscription validées par le service, plus aucune modification ou annulation ne sera possible. Un remboursement pourra avoir lieu uniquement sur présentation d'un certificat médical.

GUICHET UNIQUE

3 rue Colonel Roux  
05000 GAP  
Tél. : 04 92 53 24 23  
guichet-unique@ville-gap.fr

## APPELS TÉLÉPHONIQUES

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h  
et de 13 h 30 à 17 h

## DOCUMENTS A FOURNIR UNE FOIS L'INSCRIPTION VALIDÉE (SAUF SI DÉJÀ FOURNIS)

- fiche enfant recto / verso 2023/2024 (à télécharger sur le site de la ville de Gap) \*
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture eau, edf, téléphone fixe)
- en cas de séparation des parents, fournir le jugement et à défaut une attestation manuscrite datée et signée précisant les modalités de garde de l'enfant (une attestation par parent) \*
- avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022\*
- attestation de paiement des prestations de la CAF ou de la MSA de moins de 3 mois \*

\* sauf si déjà fournis

## TARIFS AQUALUD

### TARIFS

- Gapençais > minimum 7 €  
maximum 8,30 €
- Résidents hors Gap : 11,70 €



À LA JOURNÉE

Les tarifs comprennent le déplacement, l'encadrement, les prestations et le matériel, sauf pour l'activité VTT, pour laquelle **il faut un VTT en bon état (pas de bmx) et le casque obligatoire**. Les tarifs sont fixés en fonction de l'activité, des revenus de la famille et de son lieu de résidence.

**ATTENTION : Les bons Caf d'aide au temps libre ne sont pas acceptés.**

VILLE DE GAP - Direction des Sports

# AQUALUD

8 -11 ans



VACANCES  
DE PRINTEMPS  
DU 22/04  
AU 03/05/2024





# AQUALUD 8/11 ANS\*

Du 22/04 au 03/05/24

## PROGRAMME DE LA JOURNÉE :

- Garderie à partir de 8h30 jusqu'à 10h au stade nautique de Fontreyne (salle 1<sup>er</sup> étage - sur inscription).
- 10h00 : Jeux aquatiques au stade nautique
- 12h00 - 13h00 : Repas (Prévoir un pique-nique)
- 13h30 - 17h30 : Activités extérieures
- Retour au stade nautique entre 17h30 et 18h

(Les horaires sont donnés à titre indicatif, ils peuvent varier en fonction des activités proposées).

Afin de satisfaire le plus grand nombre, les enfants seront répartis en fonction du nombre de places disponibles.  
Nombre de places limité en fonction de l'activité.  
Déplacements en bus de ville et minibus.



## AQUALUD - MATÉRIEL À PRÉVOIR :

- Pour chaque jour, prévoir : maillot de bain, serviette, crème solaire, casquette, lunettes de bain et de soleil, pique-nique, bouteille d'eau et goûter ;
- Pour les activités extérieures : **une tenue adaptée en fonction de l'activité.**  
**CASQUE OBLIGATOIRE POUR LE VTT.**

## PROGRAMME DES ACTIVITÉS SPORTIVES :

### SEMAINE 1

- Lundi 22 avril : **VTT**. Casque OBLIGATOIRE, prévoir un VTT en bon état, pas de BMX et savoir faire du vélo. (Canal de Gap)
- Mardi 23 avril : **Escalade en salle ou sur site** en fonction de la météo.
- Mercredi 24 avril : **Patinoire** (Alp'Arena)
- Jeudi 25 avril : **Accrobranche** (Saint-Mens)
- Vendredi 26 avril : **Course d'orientation** (Ancelle)

### SEMAINE 2

- Lundi 29 avril : **VTT**. Casque OBLIGATOIRE, prévoir un VTT en bon état, pas de BMX et savoir faire du vélo. (Canal de Gap)
- Mardi 30 avril : **Escalade en salle ou sur site** en fonction de la météo.
- Mercredi 1<sup>er</sup> mai : **Férialé**
- Jeudi 2 mai : **Tir à l'arc** (Cosec)
- Vendredi 3 mai : **Pêche** (Monétier-Allemont - carte de pêche offerte)



## ATTENTION !

Passé l'heure de fin d'activité, la Direction des Sports ne pourra être tenue pour responsable des dommages subis ou causés par l'enfant. Nous demandons donc aux parents d'être impérativement présents à la fin de l'activité sauf si l'enfant est autorisé à partir seul après l'activité. La Direction des Sports se réserve la possibilité de changer le planning en fonction de la météo et de l'encadrement (aucune annulation).

En cas de mauvaises conditions météorologiques, la décision de repli est prise le matin même. Vous serez ainsi contacté par l'équipe d'encadrement qui vous proposera une autre activité. Pour obtenir des informations en cas de mauvaise météo, contactez le matin même la Direction des Sports, à partir de 9h, au 04 92 53 24 21.